



FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

*Établissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture de l'Oise
en date du 20 janvier 2023 au titre de l'article L.141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.*

OFFRE DE STAGE

Inventaires piscicoles par pêches électriques

STRUCTURE D'ACCUEIL :

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 60) est chargée, de par la loi, de missions d'intérêt général : gestion, protection, surveillance et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole. Elle assure également le développement durable de la pêche amateur, ainsi que la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche. Association de type loi 1901, elle revêt le caractère d'établissement d'utilité publique et est agréée au titre de la protection de l'environnement.

La Fédération se compose d'une équipe de 7 salariés répartis en trois pôles distincts : milieux aquatiques, promotion du loisir pêche et administratif, sous la responsabilité du président et l'autorité de la directrice.

CONTEXTE DU STAGE :

Le stagiaire travaillera au sein du pôle technique milieux aquatiques et aura à participer aux pêches électriques de la Fédération.

Chaque année, la Fédération réalise des pêches électriques qui ont pour but :

- De mieux connaître l'état des populations piscicoles dans le département ;
- D'analyser l'évolution des populations avant et après des travaux de restauration en rivière ;
- De suivre la reproduction des brochets dans les frayères ;
- De recenser la présence d'espèces à enjeu comme l'anguille, la lote ou la truite fario ;

Le principe de la pêche électrique est de générer un courant électrique dans l'eau qui attire et paralyse les poissons. Ils sont capturés avec des épuisettes puis stockés. Ensuite, ils sont triés par espèces, mesurés et pesés puis remis à l'eau. Cette méthode est sans danger pour les poissons qui reprennent leur état normal peu de temps après avoir été enlevé du courant. Cela nous permet de connaître les espèces présentes, les densités et biomasses ainsi que les tailles des individus.

La Fédération souhaite également mettre en place un réseau d'inventaire piscicole à l'échelle du département dans le but de suivre l'évolution des populations dans le temps, à fréquence régulière.

MISSIONS :

Le stagiaire aura à participer à la définition et à l'organisation des stations de pêches électriques, à réaliser les pêches, saisir les données, calculer des Indices Poisson Rivière (IPR) et rédiger des rapports techniques. Il s'agira également de rédiger des comptes-rendus de suivi de l'efficacité des frayères à brochets.

Dans le cadre du réseau de pêche, le stagiaire aura à participer à l'emplacement de ces stations et de s'assurer de la praticabilité des pêches et les autorisations auprès des propriétaires.



FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Établissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture de l'Oise
en date du 20 janvier 2023 au titre de l'article L.141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.

Par ailleurs, le stagiaire pourra participer aux autres missions de la Fédération selon la période :

- Suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches et de lote par des prélèvements d'ADN environnemental,
- Suivi de la température des cours d'eau à l'aide d'enregistreurs ;
- Travaux de restauration de frayères à truite fario et à brochet ;
- Création d'outils de communication ;
- Animations de sensibilisation aux milieux aquatiques auprès des enfants

PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Stage de 3 à 6 mois en BTS ou Master avec spécialisation sur la gestion des milieux aquatiques ou en écologie.

COMPETENCES REQUISES

- Connaissance sur la biologie des peuplements piscicoles et sur le fonctionnement des milieux aquatiques
- Aptitude au travail de terrain
- Capacités d'analyses et rédactionnelles
- Autonomie et rigueur
- Aisance relationnelle et sens du travail en équipe
- Maîtrise des logiciels de bureautique et de SIG (Qgis)
- Permis de conduire B indispensable

CADRE DU STAGE

- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires, horaires variables selon les stations de pêches.
- Localisation : siège de la Fédération, 28 rue Jules Méline, Compiègne 60200
- Mobilité : le stagiaire sera amené à effectuer des déplacements réguliers dans tout le département de l'Oise, accompagné au moins d'un des agents de la Fédération.
- Période de stage souhaitée : de mars à septembre

CANDIDATURE

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Président de la Fédération de Pêche de l'Oise
28 rue Jules Méline
Compiègne 60200

Ou par mail :

contact@peche60.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 25/02/2024

Pour plus de renseignements : 06 43 11 49 23